

Lettre ouverte à l'attention de Mme le Maire et du Conseil Municipal de Rochefort sur Loire

Objet : Décision du conseil municipal en date du 13 avril 2021 créant un tarif de location de la Piscine du Louet pour le RAC natation

Madame le Maire et Mesdames, Messieurs les Élu(e)s du Conseil Municipal,

Notre association « RAC natation » régie par la loi de 1901, est reconnue d'utilité publique grâce à son adhésion à la Fédération Française de Natation. Elle œuvre depuis de nombreuses années, pour permettre la pratique de la natation à tout âge, grâce à l'implication de ses bénévoles.

Suite à la décision du conseil municipal du 13 avril 2021, créant la grille tarifaire pour les usagers de la Piscine du Louet, le bureau du RAC natation souhaite vous faire part de son incompréhension.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (2 abstentions) de créer un tarif horaire de location pour mettre à disposition du club les infrastructures de la piscine municipale.

Depuis sa création en 1972, aucune municipalité ou le SIVU n'a facturé le club pour l'utilisation des infrastructures de la piscine municipale. En bonne entente avec les différents partenaires successifs, le RAC natation avait une convention lui garantissant la mise à disposition gratuite de la piscine du Louet et d'un maître-nageur, en échange de l'achat de matériel pour la piscine et ses usagers.

A ce titre, ces dernières années, le club a notamment financé l'achat des lignes d'eau extérieures de la piscine, de l'enrouleur (en 1998, d'un montant de 2.818€), des toboggans ainsi que des lots de planches et de pull boys.

Dès mars 2015, les membres du RAC natation se sont également activement engagés dans les travaux de remise en état de la piscine pour assurer les ouvertures estivales. En 2016, l'implication des bénévoles du RAC natation a permis de réduire le coût des travaux à 3.500€, alors qu'ils étaient estimés à 45.000€ si cela avait été fait par une entreprise.

Notre incompréhension de cette décision est renforcée par le fait que les autres associations sportives de la commune ne paient pas pour l'utilisation des infrastructures sportives municipales.

Dans un souci d'égalité entre les associations sportives de la commune, nous vous demandons ainsi de revoir votre décision de créer un tarif à l'intention du RAC natation.

De même, aucun des clubs de natation estivale que le RAC côtoie lors de compétitions départementales et régionales, n'est soumis à un tarif de location de la piscine municipale. A titre d'exemple, les clubs de natation des communes environnantes de Chalonnes sur Loire et Chemillé en Anjou ne sont soumis à aucun tarif de mise à disposition des infrastructures municipale par leur mairie respective.

Nous nous permettons de vous rappeler que le rôle d'une municipalité c'est aussi de soutenir ses associations sportives et culturelles, et ce, d'autant plus pendant cette période sans-précédent de crise sanitaire.

Comme vous le savez, suite au confinement de mars à mai 2020, notre saison estivale 2020 fut particulière, la pratique sportive de nos adhérents étant marquée par l'absence de compétition.

Pour la saison 2020-2021, entre les confinements successifs et la fermeture des piscines intérieures, nous n'avons pu organiser qu'un seul entraînement en janvier 2021, réservé aux moins de 18 ans. Depuis septembre 2020, il s'agit donc d'une année blanche pour nos adhérents qui n'ont pas pu beaucoup pratiquer.

En plus de nuire à la pratique de la natation de nos adhérents, cette situation a largement affaibli le RAC natation. Nous comptons 74 adhérents l'an passé et sommes actuellement à un tiers de notre effectif.

Au RAC natation, nous avons à cœur de proposer des cotisations raisonnables à nos adhérents, avec des tarifs dégressifs aux familles, pour ouvrir la pratique de la natation à tous.

Le surcout de 6.085€ que vous nous imposez (4.105€ pour les bassins et 1.980€ pour le maître-nageur) ne sera pas sans conséquences.

Enfin, nous aimerions vous alerter sur le manque de transparence concernant la communication de cette décision prise au conseil municipal du 13 avril 2021. Nous n'avons appris son existence que le mardi 8 juin lors d'une réunion avec Madame le Maire, l'Élu(e) en charge des infrastructures et l'adjointe aux sports pour signer la convention de mise à disposition de la piscine pour l'été 2021.

Les clubs de natation ont particulièrement besoin de soutien de la part de leur commune pendant cette période de pandémie et nous estimons que votre décision de créer un tarif à l'intention du RAC, s'inscrit dans une dynamique inverse.

Nous contestons donc cette décision tarifaire et vous demandons de réexaminer cette délibération au plus tôt.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Élu(e)s du Conseil Municipal, à nos respectueuses salutations.

Rochefort sur Loire, le 22 juin 2021

Le bureau du RAC natation